



Municipalité de Saint-Casimir
MRC de Portneuf

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet de Règlement numéro 250-2026 édicteant le code d'éthique et de déontologie des élus·es municipaux

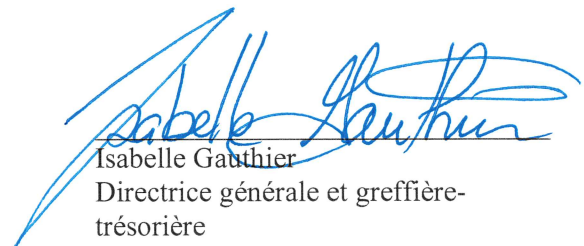
AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Casimir adoptera le projet de *Règlement numéro 250-2026 édicteant le code d'éthique et de déontologie des élus·es municipaux* lors de la séance régulière du 09 mars 2026 à 19h30 dans la salle du Conseil située au 220, boulevard de la Montagne.

QUE l'objet de ce règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme.

QUE le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité situé au 220 boulevard de la Montagne, aux heures régulières de bureau, soit du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 ou sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante : www.saint-casimir.com

DONNÉ À SAINT-CASIMIR, CE 10^e JOUR DE FÉVRIER 2026.


Isabelle Gauthier
Directrice générale et greffière-
trésorière

Copie certifiée conforme
le 10^e jour du mois de février 2026

Isabelle Gauthier, directrice générale et secrétaire-trésorière
Municipalité de Saint-Casimir

